

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**27 août 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-sept août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Julien CORBIÈRE, le Maire

**Présents :** M Julien CORBIÈRE, Mme Irène SOBESKY, M Ludovic LEROY, Mme Ophélie MARTEL, M Pierre HÉLIE, Mme Chantal JOURDAN, M Claude SEGERS, M Fabrice ANDRÉ, Mme Michèle BUREL, M Gérard FOURRÉ, , Mme Hélène CORBIÈRE, , Mme Cécile PRÉVERT, Mme Anne-Claire GUILLOT

**Absent excusé :** M Dominique MAZZAROLO a donné pouvoir à M Gérard FOURRÉ,

**Absent :** M Jean-Pierre ANJOU,

Mme Irène SOBESKY, a été désignée secrétaire,

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 20 juillet 2020.

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : Election de deux nouveaux membres du ccas

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour de la présente séance.

- Approbation du procès-verbal du 20 juillet 2020
- Convention de mise à disposition
- Compétence santé
- Plan de sauvegarde
- Règlement intérieur des commissions
- Autorisation générale et permanente de poursuite
- TE61
- Questions diverses

**1- Approbation du procès-verbal du 20 juillet 2020**

Le procès-verbal du 20 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité

Arrivée de Madame Corbière Hélène à 20h40.

## **2- Convention de mise à disposition (2020-33)**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal

- qu'il y a lieu de régulariser les mises à disposition du personnel communal au sivos Champsecret-Dompierre
  - qu'une convention de mise à disposition d'un agent technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe pour la cantine, garderie et l'entretien des locaux a été signée en juillet 2019
  - qu'il y a lieu de modifier cette convention concernant le temps de mise à disposition de l'agent
- Monsieur le Président demande l'autorisation de signer cette convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Accepte de modifier la mise à disposition
- Autorise monsieur le Président à signer cette convention

## **3- Compétence santé (2020-34)**

Monsieur Le Maire expose que :

Vu le Code Général des collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de Domfront-Tinchebray Interco,

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020 de Domfront-Tinchebray Interco acceptant la rétrocession de la compétence santé aux communes.

Vu le courrier de Monsieur le Président de Domfront-Tinchebray Interco sollicitant l'avis des communes membres de la communauté de communes sur cette modification des statuts,

Considérant que les communes doivent délibérer pour accepter ou refuser la rétrocession de cette compétence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 contre et 1 abstention :

- Refuse la rétrocession de la compétence santé
- Refuse la modification des statuts de Domfront-Tinchebray Interco

## **4- Plan de sauvegarde (2020-35)**

Monsieur le Maire présente le Plan de sauvegarde de la commune ci-joint annexe 1 et demande au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Plan de Sauvegarde Communal
- D'autoriser monsieur le Maire de signer tous documents.

## 5- Règlement intérieur des commissions (2020-36)

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur des commissions communales ci-joint annexe 2 et demande au conseil municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur des commissions communales.

## 6- Autorisation générale et permanente de poursuite (2020-37)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire afin de traiter les restes à recouvrer, d'autoriser le comptable de la Ferté Macé de façon permanente et générale de poursuivre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer l'autorisation permanente et générale de poursuite en faveur du comptable de la Ferté Macé.

## 7- TE61

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'enfouissement de réseaux, rue Berryer et rue des Boisseliers, avaient été prévus par l'équipe municipale précédente.

Monsieur le Maire informe que ces travaux devraient débiter 1<sup>er</sup> semestre 2021.

## 8- Election des membres du CCAS (2020-38)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal

- que le CCAS est géré par un conseil d'administration composé d'autant de membres élus du conseil municipal que de membres extérieurs au Conseil Municipal nommés par le maire, celui-ci étant président d'office du conseil d'administration.
- Que lors du précédent conseil, le nombre de membres élus et le nombre de membres extérieurs n'étaient pas égaux.
- Qu'ils convient de désigner les membres du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne

### Président :

Monsieur Julien CORBIÈRE

### Vice-Présidente :

Madame Irène SOBESKY

### Membres élus :

Monsieur Pierre HÉLIE

Madame Michèle BUREL

Madame Ophélie MARTEL

Madame Anne-Claire GUILLOT

Madame Hélène CORBIÈRE

**Membres nommés ultérieurement par arrêté du Maire :**

Madame Françoise MOREL

Madame Marcelle DURAND

Madame Odile JOUIN

Madame Chantal GOUYET

Madame Maryvonne GOURDERNE

Monsieur Gilles ROUSSEL

**9- Questions diverses**

- Des conseillers exposent le projet « argent de poche »
- Une conseillère propose de réfléchir à l'octroi d'une subvention au vélo club du Domfrontais

La séance est levée

Julien CORBIÈRE	Ophélie MARTEL	Chantal JOURDAN	Claude SEGERS
Fabrice ANDRÉ	Michèle BUREL	Gérard FOURRÉ	Dominique MAZZAROLO A donné pouvoir à Gérard FOURRÉ
Jean-Pierre ANJOU  Absent	Irène SOBESKY	Hélène CORBIÈRE	Ludovic LEROY
Pierre HÉLIE	Cécile PRÉVERT	Anne-Claire GUILLOT	